



## Conditions de travail en Guyane : Des contraintes physiques et rythmiques

**E**n Guyane, 35 % des salariés sont concernés par au moins trois contraintes physiques et 33 % par au moins trois contraintes de rythme. Les cadences machiniques restent plus importantes que les contraintes de délais. Une organisation du travail encore traditionnelle et des marges d'initiative réduites sont compensées par une faible formalisation des procédures et des rapports sociaux journaliers peu conflictuels. L'agriculture et la construction présentent les conditions de travail les plus difficiles, particulièrement pour les emplois faiblement qualifiés. Les ouvriers et les employés de commerce et services cumulent plus souvent les contraintes. Leurs emplois sont les plus exposés puisque les pénibilités physiques augmentent les risques d'accidents de travail.

Martine Camus, Insee

### En Guyane, les contraintes sont physiques

Aux Antilles-Guyane, les contraintes physiques impactent plus souvent les conditions de travail que les contraintes de rythme. La situation des salariés de Guyane reste cependant la plus proche du niveau national, 35 % d'entre eux déclarent au moins trois contraintes physiques<sup>1</sup> dans leur travail, soit 0,5 points de plus que le niveau national

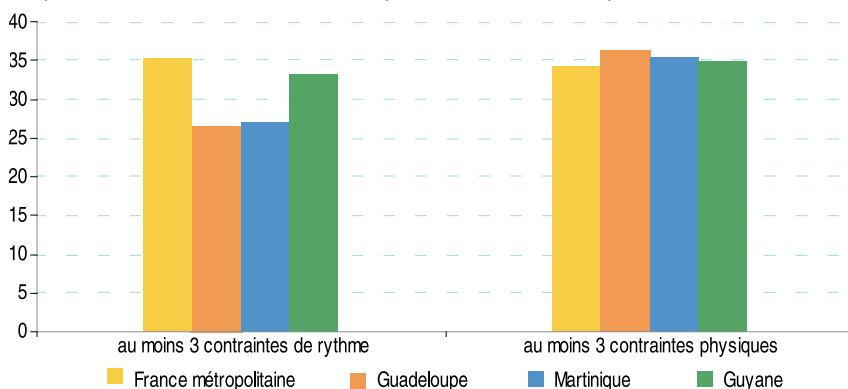
( *figure 1* ). Les hommes sont plus touchés que les femmes (41 % contre 28 %). Néanmoins, les pénibilités les plus citées restent communes aux trois Départements Français d'Amérique et plus fréquentes qu'au niveau national. La position debout prolongée concerne 55 % des salariés de Guyane (+ 4 points par rapport à la moyenne en France), de même que 41 % sont concernés par des postures pénibles et des déplacements longs ou fréquents (+ 6 points).

### Un tissu productif atypique dans les départements des Antilles-Guyane

Comparées au niveau national, les pénibilités physiques sont plus fréquemment évoquées par les salariés des Antilles-Guyane. Les résultats des trois départements français d'Amérique (DFA) sont proches en raison des similitudes du tissu productif et de l'emploi salarié. Néanmoins, en Guyane, la part de salariés des grandes entreprises est la plus importante des DFA. Impactées notamment par les activités liées au centre spatial, les contraintes de rythme, plus importantes qu'en Martinique et en Guadeloupe, se rapprochent du niveau national. Cependant, dans les trois départements, l'éloignement de la métropole et l'exiguïté des marchés handicapent l'activité économique, qui se caractérise par une majorité de petites entreprises, une prédominance du secteur tertiaire et une forte présence de la fonction publique. Malgré quelques spécificités, la structure de l'économie guyanaise reste proche de celle des autres DFA et diffère plus nettement de celle de la métropole, expliquant en partie les divergences de ressentis des conditions de travail.

### 1 Des contraintes physiques plus fréquentes

Proportion de salariés en % concernés par trois contraintes ou plus



Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

<sup>1</sup> Parmi les contraintes physiques suivantes : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.



DIECCTE Guyane



L'exposition aux risques professionnels est ressentie de façon similaire dans les trois DFA. Comparés au niveau national, les salariés de Guyane se déclarent moins exposés aux bruit, accidents, infections et produits dangereux (-6 à -8 points d'écart avec les moyennes nationales). A l'inverse, la pollution générée par les fumées et poussières constitue la principale nuisance aux yeux des salariés (+8 points). Les emplois du nettoyage et du BTP sont les premiers concernés, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de l'industrie et de l'agriculture.

### ...et rythmiques

En Guyane, 33 % des salariés déclarent au moins trois contraintes de rythme<sup>2</sup>, soit deux points de moins qu'au niveau national. Cet écart se décompose entre un effet structurel de -1,1 point lié à la structure productive propre à la région et un effet résiduel de -0,9 point (*Méthode*). Dans les économies peu concurrentielles des Antilles-Guyane, l'activité présentielle, qui regroupe les activités orientées vers la satisfaction de la population présente sur le territoire, qu'elle soit résidente ou touriste, est importante, les exportations limitées et l'étroitesse des marchés participent à une moindre pression face aux demandes extérieures. La présence de l'activité spatiale, spécifique à la Guyane, peut expliquer en partie une pression temporelle plus forte dans les délais de production et la réponse à des demandes extérieures (+2 points en moyenne).

Plutôt caractéristiques des emplois industriels dans les années 80, les rythmes mécanisés touchent de nos jours d'autres types d'emplois, y compris artisanaux. En Guyane, les contraintes de rythme de type « mécaniques » restent plus répandues que dans les autres DFA, et deux fois plus fréquentes qu'au niveau national. Le phénomène est amplifié par la proportion importante d'emplois peu qualifiés, en particulier dans le commerce, les services et l'agriculture.

Le rythme de travail est également déterminé par d'autres contraintes. Comme en France, 30 % des salariés de Guyane font l'objet de « contraintes ou surveillances de la hiérarchie ». Mais, reflétant une faible automatisation des méthodes, les contrôles informatisés ne concernent que 22 % des salariés. Située treize points sous le niveau national, c'est la plus faible proportion des Antilles-Guyane.

### Un cadre de travail plus rigide...

En 2013, creusant l'écart avec le niveau national mais aussi les autres DFA, les marges d'initiative restent faibles en Guyane. Les

consignes en particulier laissent peu de latitude aux salariés : 58 % d'entre eux appliquent strictement les consignes, alors qu'ils sont 44 % dans les autres DFA et 33 % au niveau national. Autonomie et intérêt du travail étant liés, une part plus faible de salariés ont le sentiment d'apprendre de nouvelles choses. Au niveau national, les marges de manœuvre des salariés ont diminué, sauf pour les ouvriers non qualifiés (*figure 2*).

D'autres critères illustrent l'intensification de la charge des postes de travail et 53 % des salariés guyanais déclarent « ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux ». Cette proportion dépasse le niveau des autres DFA et de la France (+11 points). Toutes les catégories socioprofessionnelles sont affectées et en particulier les cadres et professions intermédiaires (+20 points). Mais ils sont moins sollicités pour modifier les priorités dans leur travail, changer de poste en fonction des besoins ou se dépêcher. Ces éléments reflètent un environnement de travail encore « traditionnel », lié à un tissu productif composé en majorité de petites entreprises, plus orientées vers la sphère présentielle et moins soumises aux impératifs concurrentiels.

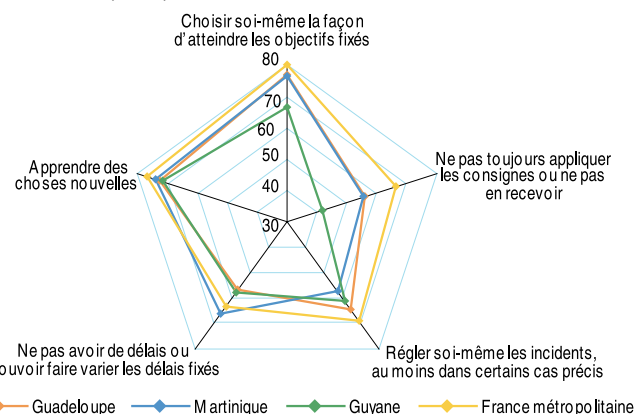
### ...mais moins formalisé

Dans les DFA, une organisation du temps de travail moins souple et des marges de manœuvre plus limitées côtoient une moindre formalisation dans le travail. Liés en partie à la prépondérance des micro-entreprises, les indicateurs reflètent des procédures moins structurées. En effet, les outils développés dans certaines grosses structures (tableaux de bord, outils de performance,...) peuvent s'avérer difficilement adaptables aux petites entreprises, qui disposent de peu de moyens pour les mettre en œuvre. En Guyane, les procédures de qualité sont plus suivies que dans les autres DFA, mais restent moins fréquentes qu'au niveau national, de même que l'atteinte d'objectifs chiffrés précis. La pratique des entretiens d'évaluation (43 % des salariés concernés) reste au niveau national de 2005 et les discussions collectives sur l'organisation du travail sont nettement moins répandues (61 % des salariés, 79 % en France).

Néanmoins, les possibilités de coopération entre collègues sont aussi importantes qu'en France métropolitaine et l'entraide semble constituer un atout dans le travail. Les rap-

## 2 Une application des consignes plus stricte

Part des salariés déclarant (en %)



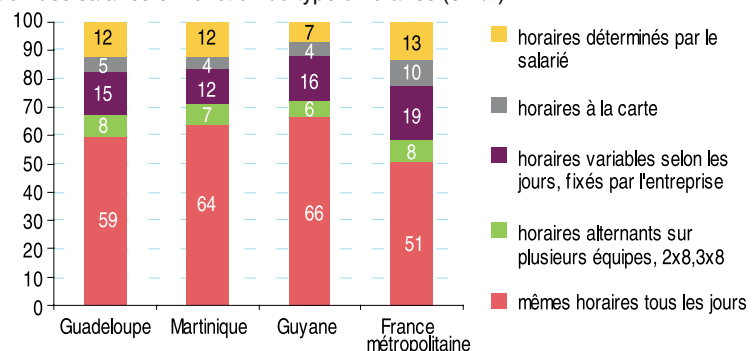
Note de lecture : Au niveau national, 80% des salariés peuvent choisir eux-mêmes la façon d'atteindre les objectifs fixés, ils ne sont que 66% en Guyane, 77% en Guadeloupe et en Martinique.

Champ : Salariés.

Source : Enquête Conditions de travail 2013.

## 3 En Guyane deux salariés sur trois effectuent les mêmes horaires chaque jour

Répartition des salariés en fonction du type d'horaires (en %)



Champ : Salariés.

source : Enquête Conditions de travail 2013.

<sup>2</sup>Parmi les contraintes de rythme suivantes : des demandes extérieures dont celles obligeant à une réponse immédiate, des normes de production à satisfaire en une journée ou en une heure, le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, les contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie, la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues.

ports sociaux journaliers semblent de meilleure qualité puisque les situations de tension avec les collègues ou la hiérarchie sont moins fréquentes. Cette caractéristique se retrouve également dans les rapports avec le public. 68 % des salariés travaillent au contact du public et, alors que l'intensité émotionnelle au travail progresse au niveau national, les salariés de Guyane évoquent moins de difficultés à gérer les situations.

### Agriculture et BTP : secteurs plus exposés aux contraintes de rythme et physiques

L'agriculture et la construction rassemblent les emplois les plus contraints (figure 4). En Guyane, dans ces secteurs, les contraintes physiques suivent la tendance nationale alors que les contraintes de rythme sont plus prononcées. Cependant, le poids de ces secteurs reste faible dans l'économie. L'agriculture rassemble seulement 1 % des salariés en France comme en Guyane. Malgré un ralentissement en 2013, la construction reste l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie guyanaise et emploie 8,5 % des salariés (6,5 % au niveau national).

Dans l'industrie, les salariés de Guyane sont plus souvent affectés par des pénibilités physiques, alors que types et niveaux de contraintes restent proches du niveau national dans le secteur tertiaire. Moins exposés que dans les autres secteurs de l'économie, les salariés y sont en revanche beaucoup plus nombreux puisque le tertiaire regroupe 84 % des salariés en Guyane (76 % en France).

### Les ouvriers et employés de commerce sont les plus contraints

Affectant en premier lieu les métiers manuels les moins qualifiés, les emplois les plus exposés aux contraintes de rythme le sont aussi aux contraintes physiques. En Guyane, par catégorie socioprofessionnelle, 57 % des ouvriers et 43 % des employés de commerce et services cumulent les deux types de contraintes. Les ouvriers sont les plus fréquemment concernés. Les hommes, surreprésentés dans cette catégorie, dépendent en majorité du secteur privé (figure 5). Dans l'agriculture et la construction, la topographie accidentée, des aléas climatiques plus fréquents qu'en métropole et une sous mécanisation des petits chantiers augmentent les difficultés et expliquerait en partie ce ressenti.

Les employés de commerce et de service subissent, dans une moindre mesure, les mêmes contraintes que les ouvriers, en particulier au niveau des pénibilités physiques. Rester debout longtemps constitue

la principale pénibilité (70 % des salariés), tandis que déplacements fréquents, port de charges et postures pénibles affectent la moitié d'entre eux. Cette catégorie socio-professionnelle compte presque autant de salariés du public (48 %) que du privé. Dans le secteur public, les contraintes surtout de rythme, sont plus fréquentes. La moitié des salariés les plus contraints sont agents de service ou aides-soignants. Dans le secteur privé, les conditions de travail sont plus difficiles dans les emplois de la vente et de la restauration, tandis que les salariés des services aux particuliers évoquent surtout des contraintes physiques.

### Les salariés soumis aux contraintes physiques plus exposés aux accidents

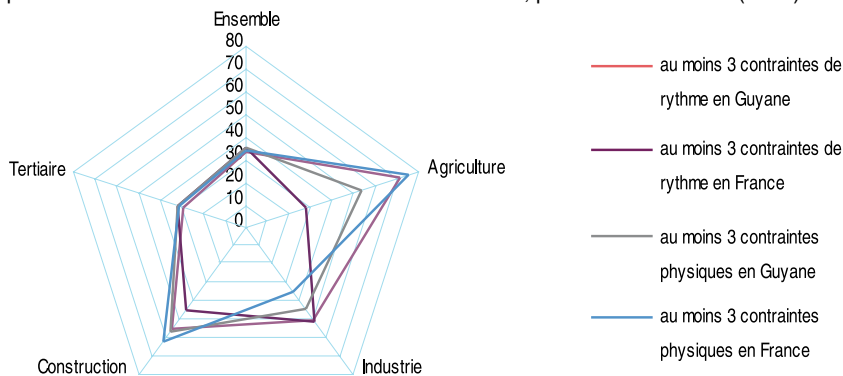
En Guyane, 8 % des salariés déclarent « au moins un accident de travail dans les douze derniers mois, même bénin, qui les a obligés à se faire soigner ». La proportion reste inférieure au niveau national (- 2 points) et des DFA (- 1 point), mais les emplois les plus contraints restent les plus risqués : les ouvriers concentrent 41 % des accidents, alors qu'ils ne représentent que 27 % des salariés.

La moitié des accidents nécessite un arrêt de travail. La contrainte physique est le facteur qui augmente le plus la probabilité de déclarer un accident. Toutes caractéristiques identiques par ailleurs, les salariés soumis à au moins trois contraintes physiques ont un risque quatre fois plus élevé d'être victimes d'un accident de travail que le profil de référence (un homme métropolitain âgé entre 25 et 44 ans, en bonne santé, exerçant une profession intermédiaire sans contrainte ni pression.) (figure 6). L'état de santé et le fait de travailler sous pression doublent le risque d'avoir un accident.

L'âge et la catégorie socioprofessionnelle sont également des facteurs déterminants : par rapport au profil de référence, et toutes caractéristiques identiques par ailleurs, la probabilité d'accident est 1,4 fois plus forte pour les moins de 25 ans, 1,5 fois plus forte pour les ouvriers et presque deux fois moins élevée pour les cadres. Le secteur d'activité et la région influent peu sur la survenue des accidents. ■

#### 4 Des conditions de travail plus difficiles dans l'agriculture et la construction

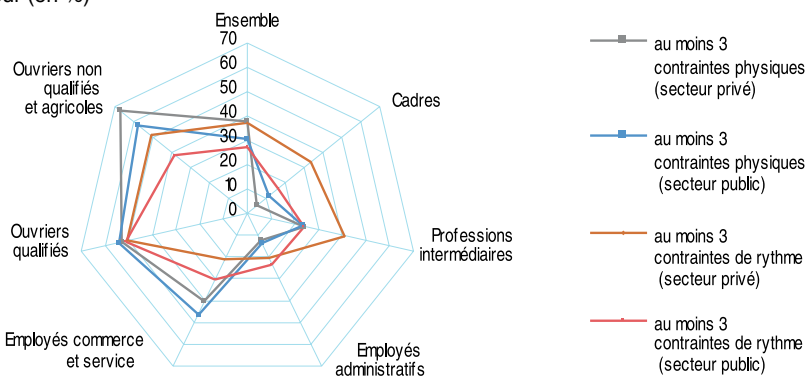
Proportion de salariés déclarant au moins trois contraintes, par secteur d'activité (en %)



Note de lecture : Dans l'agriculture, 72 % des salariés déclarent au moins 3 contraintes de rythme en Guyane, 28 % en France. Champ : Salariés. Source: Enquête Conditions de travail 2013.

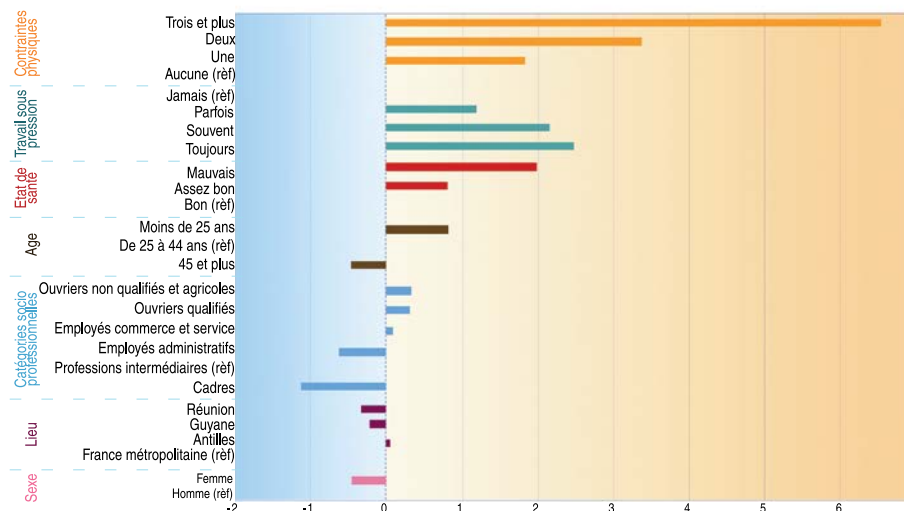
#### 5 Ouvriers et employés de commerce et services restent les plus exposés

Proportion de salariés déclarant au moins trois contraintes par catégorie socioprofessionnelle et secteur (en %)



Note de lecture : Le niveau de contraintes de rythme des ouvriers qualifiés est identique parmi les salariés du public et du privé (51 % des salariés). Champ : Salariés. Source: Enquête Conditions de travail 2013.

Les principaux déterminants dans la survenue des accidents de travail



Note de lecture : Toutes choses égales par ailleurs (i.e. toutes les autres caractéristiques du salarié restant identiques), la probabilité d'un salarié ayant des contraintes physiques importantes dans son travail (trois et plus) d'être victime d'un accident de travail, est supérieure de 6,4 points à celle d'un individu de référence. L'individu de référence est : un homme travaillant en France métropolitaine, sans contrainte physique dans son travail, avec un bon état de santé, âgé de 25 à 44 ans, exerçant une profession intermédiaire et ne travaillant jamais sous pression.  
 Source : Insee, Enquête Conditions de travail 2013.

Sources et Méthode

L'enquête 2013, sixième édition au niveau national, s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes. L'enquête et son analyse visent à enrichir le socle de connaissance sur le thème des conditions de travail. D'initiative nationale, elle est menée par l'Insee sous maîtrise d'ouvrage du ministère du travail et à l'initiative de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES). La reconduction, tous les 7 ans, de cette enquête permet de disposer de la profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

Elle vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le travailleur et non pas le travail prescrit tel qu'il peut être décrit par l'entreprise ou l'employeur. La mesure des conditions de travail passe par les déclarations des salariés. Mais il ne s'agit pas, pour autant, d'enquêtes d'opinion. Les questions posées sont aussi factuelles que possible. Assez souvent, les salariés doivent apprécier s'ils sont soumis aux contraintes qui leur sont citées ou apprécient un nombre d'événements auxquels ils sont soumis ou encore l'intensité de la contrainte.

Pour la première fois, l'enquête couvre en 2013 quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guyane, Guadeloupe et La Réunion). Réalisée en partenariat avec des acteurs publics régionaux, l'extension régionale de l'enquête en Guyane a bénéficié d'un cofinancement de l'ARACT, de la DIECCTE, de la CGSS, du CISTC et du SKTOG Guyane. Elle permet de disposer également d'une information exploitable au niveau régional. Elle est réalisée en « face à face » auprès d'un échantillon d'environ 28 000 enquêtés, l'extension régionale porte sur environ 2000 ménages par département. L'échantillon est tiré dans les résultats des enquêtes annuelles de recensement de l'Insee. Le champ de ces enquêtes inclut l'ensemble des ménages ordinaires et vise l'ensemble des actifs occupés, en France métropolitaine et dans les DOM. Les résultats présentés concernent le volet « actifs occupés » de l'enquête et portent sur le champ des salariés.

Analyse économétrique

La méthode utilisée pour mettre en évidence les différents déterminants des accidents de travail est la régression logistique. La variable modélisée est une indicatrice de la survenue d'un accident de travail dans les douze derniers mois qui ont nécessité des soins.

Les variables explicatives retenues dans le modèle sont les suivantes : nombre de contraintes physiques, travail sous pression, état de santé, âge et sexe du salarié, catégorie socioprofessionnelle lieu de travail.

Analyse structurelle-résiduelle

L'analyse structurelle-résiduelle permet de décomposer l'écart régional/national en une composante structurelle et une composante résiduelle.

La composante structurelle ou taux attendu pour la région correspond au taux de salariés déclarant au moins trois contraintes physiques dans leur travail que l'on obtiendrait dans la région si chaque croisement secteur d'activité\*sexe enregistrait le même taux qu'au niveau national (les taux nationaux par secteur\*sexe sont appliqués à la structure de la région).

La composante résiduelle est l'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il s'agit d'un taux de salariés déclarant au moins trois contraintes physiques dans leur travail corrigé des effets de structure. Cette composante est parfois appelée « effet géofigure ». Elle peut toutefois intégrer d'autres effets structurels non pris en compte dans l'analyse.

Insee Service régional de Guyane

Avenue Pasteur  
 BP 607  
 97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :

Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef :

Béatrice CELESTE

Mise en page :

Typhenn LADIRE

ISSN : 2416-8122

© Insee - 2015

Pour en savoir plus

- ARACT, « Les très petites entreprises : une équation à plusieurs inconnues », Travail et changements, Bimestriel du réseau Anact-Aract pour l'amélioration des conditions de travail, n° 356, septembre-octobre 2014.
- Bué J., Coutrot T., Guignon, N., DARES, « L'évolution des conditions de travail (1991-2005) », Insee Références, L'emploi, nouveaux enjeux, Édition 2008.
- Algava E., « Conditions de travail - Reprise de l'intensification du travail chez les salariés », Dares Analyses, n°049, juillet 2014.
- Greenan N., Kalugina E., Walkowiak E., « La dégradation de la qualité de vie au travail en Europe entre 1995 et 2005 », Le 4 pages du CEE, septembre 2011, numéro 84.
- Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux, « Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser », Rapport final, avril 2011.
- Thioux E., « Le tissu productif guadeloupéen : des petites aux grandes entreprises », Insee, AntianEchos, n°30, avril 2013.
- Thioux E., « Le tissu productif martiniquais : des petites aux grandes entreprises » Insee, AntianEchos n°31-avril 2013.
- Thioux E., « Le tissu productif guyanais : des petites aux grandes entreprises » Insee, AntianEchos n°32-avril 2013.

